



**LES AIDES ACCORDÉES GRÂCE AU LOTO DU PATRIMOINE  
AUX 100 PROJETS DÉPARTEMENTAUX 2024  
SONT DÉVOILÉES !**

[www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr)



**CONTACT PRESSE**

**FONDATION DU PATRIMOINE**

Chargée de relations médias

**Maëlys Arnou**

Téléphone

**06 37 84 67 26**

Mail

[maelys.arnou@fondation-patrimoine.org](mailto:maelys.arnou@fondation-patrimoine.org)

Adresse

**153 bis, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine**

Site

[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Rejoignez-nous !

[facebook.com/fondation.patrimoine](https://www.facebook.com/fondation.patrimoine)

[@fond\\_patrimoine](https://twitter.com/fond_patrimoine)

[@fondationdupatrimoine](https://www.instagram.com/fondationdupatrimoine)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mission Patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, est heureuse de dévoiler le montant des aides accordées à chacun des 100 sites sélectionnés en 2024 pour les départements métropolitains et collectivités d'outre-mer.

Les sommes octroyées par la Mission Patrimoine viennent compléter les aides publiques ou l'autofinancement pour atteindre la totalité du besoin de financement (dans la limite de 300 000 € par site). La Fondation du patrimoine reversera cette aide aux porteurs de projet au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation des factures.

Avant la fin de l'année, 26,1 millions d'euros seront reversés par l'Etat à la Fondation du patrimoine, issus de la septième édition du Loto du patrimoine de FDJ. Sur cette somme, 7,5 millions d'euros ont déjà été octroyés aux 18 sites emblématiques des régions lors des Journées européennes du patrimoine 2024. **Aujourd'hui, c'est une aide globale de 18,6 millions d'euros qui est octroyée aux 100 sites départementaux.**

Pour mémoire : l'appel à candidatures pour le Loto du patrimoine 2025 est toujours en cours, et sera clôturé le 28 février 2025. Les projets doivent être soumis en ligne avant cette date pour être étudiés par les délégations régionales de la Fondation du patrimoine, à l'adresse suivante : [www.missionbern.fr/signaler-un-site](http://www.missionbern.fr/signaler-un-site).

## VOUS TROUVEREZ LES MONTANTS DES AIDES ACCORDÉES AUX 100 PROJETS EN PAGES 5 À 9





## POUR RAPPEL : LE LOTO DU PATRIMOINE EN BREF

En septembre 2017, le président de la République a confié à Stéphane Bern une mission d'identification du patrimoine en péril et de recherche de nouvelles sources de financement pour le restaurer. De cette initiative est né le « Loto du patrimoine », dont le produit a été attribué à la Fondation du patrimoine.

Un partenariat a été établi par une convention pluriannuelle entre la Fondation du patrimoine, le ministère de la Culture et FDJ, renouvelée en 2021 pour une durée de 4 ans, pour organiser cette opération originale, qui a suscité dès son lancement l'engouement des Français : **plus de 6 300 sites en péril ont ainsi été signalés** sur la plateforme participative [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) et des millions de joueurs participent chaque année, en jouant aux jeux de grattage et de tirage « Mission Patrimoine » de FDJ, à la sauvegarde du patrimoine.

Les sites peuvent également bénéficier de collectes de dons et de mécénats sous réserve de leur éligibilité et, pour ceux protégés au titre des monuments historiques, de subventions du ministère de la Culture.

Le succès de la Mission est le résultat de sa méthode participative et partenariale, qui garantit la qualité et la variété des projets de patrimoine local identifiés et dont l'intérêt patrimonial, culturel, économique et social est ainsi révélé au grand public.

### L'APPEL À PROJETS 2025

L'appel à projets est ouvert sur le site [missionbern.fr/signaler-un-site](http://missionbern.fr/signaler-un-site). Propriétaires, associations, communes et passionnés de patrimoine sont invités à identifier les sites en péril partout en France métropolitaine et dans les collectivités d'outre-mer. Ces signalements peuvent être effectués tout au long de l'année.

- ▶ Pour candidater à la sélection des sites départementaux de l'édition 2025 de la Mission Patrimoine, les dossiers devront être déposés avant le **28 février 2025**.

Plus d'informations dans la Foire aux questions disponible sur le site [missionbern.fr/faq](http://missionbern.fr/faq).

### LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les candidatures déposées sur le site [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr) sont instruites par les délégations départementales et régionales de la Fondation du patrimoine, composées de bénévoles et de salariés. Le ministère de la Culture, au travers de ses directions régionales des affaires culturelles, participe à ce premier examen, en particulier des immeubles protégés au titre des Monuments historiques.

Les associations de soutien au patrimoine, à l'instar de La Demeure Historique ou des Vieilles Maisons Françaises, participent également en soumettant des projets et en relayant l'information auprès de leurs membres.

Les projets sont sélectionnés par un comité présidé par Stéphane Bern et composé de représentants de la Fondation du patrimoine, de FDJ et du ministère de la Culture, qui se réunit deux fois par an.

Dix-huit projets emblématiques du patrimoine des régions de métropole et collectivités d'outre-mer et un projet par département sont retenus chaque année, selon quatre critères principaux :

- ▶ l'intérêt patrimonial et culturel ;
- ▶ l'état de péril ;
- ▶ la maturité du projet ;
- ▶ son impact sur le territoire et le projet de valorisation.

### LES RÉSULTATS

La Mission Patrimoine a révélé l'intérêt du grand public pour la richesse et le potentiel d'attractivité du patrimoine local. **Plus de 790 nouveaux projets ont été signalés pour l'édition 2024 sur la plateforme [www.missionbern.fr](http://www.missionbern.fr).**

Depuis la première édition en 2018, la Mission Patrimoine a aidé plus de 950 sites pour leurs travaux de restauration, dont 125 projets emblématiques du patrimoine régional et plus de 835 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 70 % (680) sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 375 sont terminés et 305 chantiers sont en cours.

### **LES FINANCEMENTS ACCORDÉS**

**Depuis la première édition de la Mission Patrimoine, ce sont près de 310 millions d'euros qui ont permis d'aider les travaux de restauration de l'ensemble des sites retenus :**

- ▶ Près de 182 millions d'euros issus du Loto du patrimoine ;
- ▶ 88 millions d'euros crédits dégelés attribués par le ministère de la Culture aux projets portant sur des monuments historiques ;
- ▶ Plus de 40 millions d'euros collectés par la Fondation du patrimoine, provenant de mécénats d'entreprises, de dons de particuliers et de ses ressources propres.

Enfin le financement accordé grâce au Loto du patrimoine est attribué par la Fondation du patrimoine, qui suit le bon déroulement des travaux et le respect des caractéristiques patrimoniales des lieux en lien avec les services de l'État.

## LES 100 AIDES ACCORDÉES AUX SITES DÉPARTEMENTAUX 2024 DE LA MISSION PATRIMOINE :

Région	Nom de l'édifice	Aide du Loto
AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	<u>Grand cloître de l'ancien couvent des ursulines à Thoissey (01)</u>	60 000 €
	<u>Parc des Millets à Saint-Didier-en-Donjon (03)</u>	290 000 €
	<u>Château de Boulogne à Saint-Michel-de-Boulogne (07)</u>	190 000 €
	<u>Château de Saint-Cirgues-de-Malbert (15)</u>	180 000 €
	<u>Moulins à farine et à huile à Barret-de-Lioure (26)</u>	130 000 €
	<u>Communs du château au Passage (38)</u>	260 000 €
	<u>Château de Saint-Bonnet-les-Oules (42)</u>	270 000 €
	<u>Maison de Vinols à Craponne-sur-Arzon (43)</u>	300 000 €
	<u>Église Saint-Loup à Boudes (63)</u>	290 000 €
	<u>Église Saint-Jean Apôtre à Régnié-Durette (69)</u>	300 000 €
	<u>Bâtiment de l'octroi à Albertville (73)</u>	90 000 €
<u>Château de la Frasse à Sallanches (74)</u>	300 000 €	
BOURGOGNE- FRANCHE- COMTÉ	<u>Dépendances des Villas du Parc à Vanvey (21)</u>	230 000 €
	<u>Trois fontaines-lavoirs de Bolandoz (25)</u>	70 000 €
	<u>Anciennes forges de Baudin à Toulouse-le-Château (39)</u>	160 000 €
	<u>Grange aux dîmes à Marzy (58)</u>	180 000 €
	<u>Chapelle de l'ancienne abbaye Saint-Colomban à Luxeuil-les-Bains (70)</u>	200 000 €
	<u>Maison commune à Montceaux-Ragny (71)</u>	200 00 €
	<u>Chapelle de l'ancienne abbaye Saint-Jean à Sens (89)</u>	280 000 €
	<u>Maison alsacienne à Réchésy (90)</u>	100 000 €

<b>BRETAGNE</b>	<u>Eglise Saint-Laurent à Saint-Laurent (22)</u>	120 000 €
	<u>Jardin Georges Delaselle sur l'île de Batz (29)</u>	130 000 €
	<u>Ancien presbytère à Irodouër (35)</u>	200 000 €
	<u>Ancienne gare de Pontivy (56)</u>	300 000 €
<b>CENTRE - VAL DE LOIRE</b>	<u>Grange pyramidale des Marnes à Assigny (18)</u>	130 000 €
	<u>Ancien relais de poste Saint-Jacques à Dangeau (28)</u>	140 000 €
	<u>Château de la Moustière à Vicq-sur-Nahon (36)</u>	110 000 €
	<u>Église Notre-Dame de Neuville-sur-Brenne (37)</u>	170 000 €
	<u>Ancien presbytère de la commanderie d'Arville à Couëtron-au-Perche (41)</u>	90 000 €
	<u>Douves du château à Châteauneuf-sur-Loire (45)</u>	300 000 €
<b>CORSE</b>	<u>Maison Abbatucci à Zicavo (2A)</u>	240 000 €
	<u>Chapelle San Cervone à Lento (2B)</u>	50 000 €
<b>GRAND EST</b>	<u>Tour de justice du château de Hierges (08)</u>	70 000 €
	<u>Pigeonnier du château de Foolz à Bourguignons (10)</u>	250 000 €
	<u>Briqueterie du Vertin à Saint-Imoges (51)</u>	270 000 €
	<u>Institut du patrimoine haut-marnais à Chaumont (52)</u>	210 000 €
	<u>Ancienne église Sainte-Barbe à Crusnes (54)</u>	200 000 €
	<u>Maisons des vieux métiers à Azannes (55)</u>	80 000 €
	<u>Cantine des mineurs à Petite-Rosselle (57)</u>	80 000 €
	<u>Mont Sainte-Odile à Ottrott (67)</u>	200 000 €
	<u>Aigle de l'ancienne distillerie Fernet-Branca à Saint-Louis (68)</u>	110 000 €
	<u>Église Sainte-Libaire à Grand (88)</u>	150 000 €

<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	<u>Église Notre-Dame de Lourdes à Bohain-en-Vermandois (02)</u>	280 000 €
	<u>Fosse Flines n°2 à Anhiers (59)</u>	170 000 €
	<u>Hôtel Bernanos à Clermont (60)</u>	300 000 €
	<u>Église Saint-Sauveur à Desvres (62)</u>	150 000 €
	<u>Château d'Argœuves (80)</u>	260 000 €
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	<u>Studio Raspail à Paris (75)</u>	180 000 €
	<u>Maison natale - Musée Louis Braille à Coupvray (77)</u>	50 000 €
	<u>Bâtiments historiques du Cercle de la Voile de Paris aux Mureaux (78)</u>	300 000 €
	<u>Villa Lander à Draveil (91)</u>	70 000 €
	<u>Villa Stein de Monzie par Le Corbusier à Vaucresson (92)</u>	300 000 €
	<u>Cité de la Muette à Drancy (93)</u>	300 000 €
	<u>Cave-carrière Delacroix à Ivry-sur-Seine (94)</u>	80 000 €
	<u>Château d'Hérouville-en-Vexin (95)</u>	300 000 €
<b>NORMANDIE</b>	<u>Église de la Sainte-Trinité à Falaise (14)</u>	300 000 €
	<u>Ancienne rubanerie à Saint-Aubin-de-Scellon (27)</u>	130 000 €
	<u>Ancienne église Saint-Paul à Granville (50)</u>	300 000 €
	<u>Abbaye Notre-Dame de la Trappe à Soligny-la-Trappe (61)</u>	300 000 €
	<u>Manoir du Catel à Ecretteville-lès-Baons (76)</u>	130 000 €

NOUVELLE-AQUITAINE	<a href="#">Remparts du château de Montignac-Charente (16)</a>	70 000 €
	<a href="#">Redoute de Sablanceaux à Rivedoux-Plage (17)</a>	170 000 €
	<a href="#">Logis de l'ensemble rural de la Rivière à Saint-Éloy-les-Tuileries (19)</a>	110 000 €
	<a href="#">Pigeonnier-porche du château à Arfeuille-Châtain (23)</a>	120 000 €
	<a href="#">Ancienne commanderie hospitalière à Condat-sur-Vézère (24)</a>	300 000 €
	<a href="#">Maison forte du Prat à Générac (33)</a>	180 000 €
	<a href="#">Maison landaise dite « de maître » à Sabres (40)</a>	260 000 €
	<a href="#">Vestiges de l'ancien couvent des Jacobins à Port-Sainte-Marie (47)</a>	250 000 €
	<a href="#">Eglise Saint-Vincent-Diacre à Hendaye (64)</a>	220 000 €
	<a href="#">Communs du château de La Forêt-sur-Sèvre (79)</a>	250 000 €
	<a href="#">Ancienne filature à Ligugé (86)</a>	300 000 €
<a href="#">Pigeonnier au Palais-sur-Vienne (87)</a>	80 000 €	
OCCITANIE	<a href="#">Roue à eau de l'ancienne usine à chaux de Prat-Bonrepaux (09)</a>	130 000 €
	<a href="#">Moulin de la Jalousie à Belpech (11)</a>	160 000 €
	<a href="#">Ensemble caussenard du Bez à Sévérac-d'Aveyron (12)</a>	250 000 €
	<a href="#">Eglise de Russan à Sainte-Anastasie (30)</a>	130 000 €
	<a href="#">Hôtel de Lassus à Montréjeau (31)</a>	120 000 €
	<a href="#">Ecuries du château de Magnas (32)</a>	250 000 €
	<a href="#">Théâtre Minotaure à Béziers (34)</a>	200 000 €
	<a href="#">Hôtel d'Arnaldy à Figeac (46)</a>	230 000 €
	<a href="#">Château-ancien hôpital psychiatrique de Saint-Alban-sur-Limagnole (48)</a>	300 000 €
	<a href="#">Ancien Palais de Justice de Bagnères-de-Bigorre (65)</a>	100 000 €
	<a href="#">Fort de Bellegarde au Perthus (66)</a>	210 000 €
<a href="#">Maison du Grand Ecuyer à Cordes-sur-Ciel (81)</a>	90 000 €	
<a href="#">Château de Puylagarde (82)</a>	90 000 €	



<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<u>Château de Machecoul à Machecoul-Saint-Même (44)</u>	300 000 €
	<u>Jardins suspendus du presbytère de Denée (49)</u>	300 000 €
	<u>Moulin des Gués à Fontaine-Couverte (53)</u>	30 000 €
	<u>Centre historique de Beillé (72)</u>	210 000 €
	<u>Château de la Citardière à Mervent (85)</u>	120 000 €
<b>PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</b>	<u>Pont de la Reine Jeanne à Saint-Benoît (04)</u>	50 000 €
	<u>Ancien presbytère à Saint-Véran (05)</u>	170 000 €
	<u>Fort Royal de l'île Sainte-Marguerite à Cannes (06)</u>	300 000 €
	<u>Bastide des Bessons à Marseille (13)</u>	170 000 €
	<u>Ancienne église anglicane de Costebelle à Hyères (83)</u>	210 000 €
	<u>Orangerie du château de Thézan à Saint-Didier (84)</u>	90 000 €
<b>GUADELOUPE</b>	<u>Bassin naturel d'eau douce de Vieux-Bourg à Morne-à-l'Eau (971)</u>	110 000 €
<b>GUYANE</b>	<u>Maison créole au 4 rue des Casernes à Cayenne (973)</u>	130 000 €
<b>MARTINIQUE</b>	<u>Habitation Vivé au Lorrain (972)</u>	120 000 €
<b>LA RÉUNION</b>	<u>Ancienne gare à Saint-Benoît (974)</u>	120 000 €